

## Commune de NIBAS

Installations classées  
pour la protection de l'environnement

## CONSULTATION PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **02 AVR. 2024** il sera procédé, du lundi 6 mai au lundi 3 juin 2024 inclus, soit pendant 29 jours consécutifs, à une consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par la société FC ARTIFICES, dont le siège social est situé 540 rue de Beauchamps à SAINT-VALERY-SUR-SOMME (80230), en vue d'implanter un dépôt pyrotechnique pour y stocker des feux d'artifices préalablement montés ou à monter, 32 sentier du Chêne à NIBAS.

L'ouverture de la consultation publique sera annoncée dans la commune de NIBAS ainsi que celle de FRIVILLE-ESCARBOTIN et sur le site de la préfecture :

<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/ICPE/Enregistrement>.

Pendant la période de consultation, les pièces du dossier ainsi qu'un registre de consultation publique seront déposés au secrétariat de la mairie de NIBAS afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet :

lundi mardi de 16h00 à 18h00  
mercredi de 9h00 à 12h00  
jeudi vendredi de 16h00 à 18h00

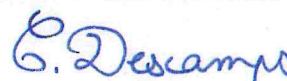
Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de NIBAS et seront annexées au registre, ou à la préfecture de la Somme, par voie postale ou par voie électronique à l'adresse [pref-consult-public@somme.gouv.fr](mailto:pref-consult-public@somme.gouv.fr).

Le registre de la consultation sera clos et signé par le maire de NIBAS le 3 juin 2024.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement, ou un arrêté préfectoral de refus pris par le préfet de la Somme.

Amiens, le **02 AVR. 2024**

Pour le préfet et par délégation,  
l'adjointe au chef de bureau



Caroline DESCAMPS